



12 décembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

NAO 2023 : « Oui, mais... » pour FO Stellantis

5,3% d'augmentation des salaires, hausse et revalorisation des primes : FO prend acte de l'accord négocié avec la Direction. Parce qu'il est le syndicat de la fiche de paie et du pouvoir d'achat, FO confirme sa signature pour garantir une hausse des salaires dès le 1^{er} janvier 2023.

Mais FO, 1^{ère} organisation syndicale du Groupe Stellantis, entend maintenir sa vigilance sur l'inflation en vue de la clause de revoyure du mois de juin. FO fera entendre la voix de tous les salariés au sein de la commission de suivi de l'accord qui sera évidemment réservée aux seules organisations signataires.

L'issue des NAO 2023 n'est donc pas synonyme d'une fin de séquence. Bien au contraire, il s'agit de valider l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier des mesures négociées :

- Hausse de salaires de 5,3% avec une AG de 4,4% pour les ouvriers et 4% pour les TAM sans PVG. Privés d'AG depuis 7 ans, les TAM avec PVG vont bénéficier d'une AG de 2%. Les AI pour les cadres seront déployées selon un planning précis 50% en mai, 50% en juillet.
- Revalorisation des primes de 5 à 10%. La prime *télétravail* est augmentée à 15 € et une prime Team leader de 50 € est créée. La prime de nomination Team Leader de 75 € sera versée aussi pour les Teams Leaders qui ont été nommés en 2022. La prime de 1000 € pour les RU qui ne sont pas nommés *supervisor* est reconduite.
- Monétisation de la réserve indemnisable du personnel en équipe et du personnel de journée, jusqu'à 5 jours et monétisation de 2 jours avec exonération pour les cadres.

« Pour répondre à l'inflation et préserver notre pouvoir d'achat, il fallait des mesures salariales concrètes pour répondre à une inflation structurelle. C'est pourquoi FO s'est mobilisée pour pousser et améliorer de manière significative les propositions successives de la Direction. Pour un salarié payé 2000€ brut, la hausse de la rémunération sera d'un peu plus de 100€ par mois dès le 1^{er} janvier. Être signataire de l'accord ne signifie pas qu'il est parfait ; c'est s'assurer de sa mise en œuvre pour augmenter concrètement notre pouvoir d'achat » précise Olivier Lefebvre, Délégué Syndical Central FO chez Stellantis.